

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MISSION PERMANENTE
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN SUISSE



البعثة الدائمة
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية بسويسرا

DECLARATION DE LA DELEGATION ALGERIENNE A LA SEPTIEME ASSEMBLEE DES ETATS PARTIES A LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES MINES ANTIPERSONNEL

GENEVE (SUISSE) DU 18 AU 22 SEPTEMBRE
2006

Madame la Présidente,

La délégation algérienne s'associe aux autres délégations pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la 7^{ème} Assemblée des Etats parties à la Convention sur l'Interdiction des Mines antipersonnel. Grâce à vos qualités professionnelles nous sommes persuadés de la réussite de nos travaux:

Soyez assuré, Madame la Présidente, de notre appui et de notre disponibilité.

La délégation algérienne saisit cette occasion pour remercier Mme Dijana Plestina pour le travail inlassable accompli une année durant, au nom de la Présidente de la 6^{ème} Assemblée.

Nous félicitons également M. Jürg Streuli, Ambassadeur de la Suisse, pour sa nomination comme Secrétaire général de notre Assemblée.

Les sincères remerciements de la délégation algérienne s'adressent également à M. Tim Caughley, le secrétaire exécutif de la réunion, et M. Kerry Brinkert, Directeur de l'Unité de soutien à la mise en oeuvre de notre Convention.

Madame la Présidente,

L'Algérie est profondément convaincue que la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel constitue la solution complète et définitive au fléau des mines antipersonnel. Elle offre le cadre normatif d'interdiction et de l'élimination totale de ces armes. Elle constitue également un forum de Coopération multilatérale, de solidarité internationale et de partenariat entre toutes les parties au sein de la communauté mondiale, y compris les gouvernements, les organisations non gouvernementales et la société civile. Notre Convention est le reflet de l'importance des efforts incessants déployés pour que les mines ne fassent plus de nouvelles victimes et pour faire preuve d'une solidarité avec les victimes.

C'est pourquoi l'Algérie s'est rallié en 2002 à cet édifice de droit humanitaire et de désarmement. Elle est profondément attachée aux objectifs de la Convention et reste déterminée à contribuer pour l'éradication des mines antipersonnel. C'est dans cet esprit que l'Algérie a coprésidé avec la Suède en 2005 le Comité permanent sur le nettoyage des zones minées et elle assume cette année, avec l'Estonie, la fonction de co-rapporteur du Comité permanent de destruction des stocks de mines antipersonnel.

Comme il a été annoncé par notre délégation lors de la réunion d'intersession de mai dernier, le Comité interministériel s'attèle à assurer le suivi de la mise en œuvre des différents volets de la Convention. Après avoir accompli en octobre 2005 la destruction totale du stock de mines antipersonnel, conformément à l'article 4, à l'exception d'une quantité conservée en vertu de l'article 3, notre pays reste confronté aux défis majeurs que sont la destruction des mines dans les zones minées et l'assistance aux victimes des mines.

Le délai de 10 ans imparti à l'Algérie pour nettoyer les zones infectées arrive à terme en avril 2012. Mon pays s'efforce à relever ce défi malgré les données géographiques et les aléas climatiques difficiles amplifiés par les mines posées par les groupes terroristes durant les années 90. A cela s'ajoute l'absence de données cartographiques.

Depuis la réunion intersessionnelle de juin 2005 des Comités permanents au 31 mars 2006, l'Algérie a détruit 113880 mines dans les zones minées aux frontières est et ouest. Et 10.996 mines antipersonnel posées par l'armée algérienne pour protéger certains sites sensibles des actes des groupes terroristes.

Malgré l'effort consenti, la tâche demeure difficile et requiert une assistance et une coopération internationales. C'est pourquoi, l'Algérie a engagé un programme de coopération avec le PNUD en vue de dégager une stratégie nationale de lutte antimine. Ce projet qui est en cours comporte, entre autres, la mise en place d'un programme de sensibilisation et d'éducation aux risques des mines. Un autre programme de coopération avec le centre international de déminage humanitaire est également en cours de réalisation.

Mme la Présidente,

Nous voilà réunis ici à Genève pour une semaine, pour procéder à une évaluation d'étape sur les progrès réalisés et les efforts consentis dans la mise en œuvre des 70 Actions du Plan d'Action de Nairobi et ce, depuis notre dernière réunion à Zagreb. Notre tâche, comme l'a si bien souligné la Présidente dans son intervention de cette matinée, devra également se pencher vers l'avenir en dégagant les actions prioritaires pour l'année à venir.

Des résultats positifs ont été réalisés depuis notre rencontre à Zagreb. Quatre nouveaux pays se sont joints à nous ramenant le nombre des Etats parties à 151. Je tiens à féliciter l'Ukraine, Haïti, Cook Island et Brunei Darussalam. 138 Etats ne disposent plus de stocks de mines antipersonnel et selon le rapport de l'ICBL 39, 5 millions de mines ont été détruites. Deux nouveaux pays ont déclaré avoir satisfait l'article 5. De meilleurs services de santé, ainsi qu'une assistance psychologique, ont été fournis aux victimes. Nous ne devons pas oublier les fonds fournis par les pays donateurs pour aider les pays touchés. En 2005, selon toujours le rapport de l'IBO, 376 millions de dollars ont été alloués dans le cadre de la coopération. On a enregistré le respect, de facto, par beaucoup de pays non parties à la Convention de la majorité de ses normes. Ma délégation tient à remercier tous les Etats non parties qui ont soumis de leur plein gré des rapports concernant les mesures prises dans l'intérêt de la transparence. Nous espérons que ces mesures déboucheront sur une ratification de la Convention.

Un autre fait significatif a été la décision prise par l'Assemblée générale de l'ONU relative à l'universalité de la Convention par consensus. Ceci traduit la reconnaissance universelle des objectifs nobles de la Convention. Nous formulons le vœu que ceci soit une première étape dans la voie de l'universalité de la Convention. Je tiens ici à réitérer l'appel lancé par mon pays à tous les Etats qui n'ont pas encore rattaché cet instrument à le faire dès que possible, de préférence avant la deuxième Conférence d'examen prévue pour 2009, conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement.

Mme la Présidente,

Le défi le plus important à relever durant la prochaine étape consiste en la mise en œuvre de l'article 5 de la Convention, d'autant plus que la date limite de 10 ans est toute proche pour certain pays. La réalisation de cette obligation dépend comme la souligné le rapport d'étape de Genève dans son paragraphe 25, que nous allons discuter, est la disponibilité des ressources financières.

Nous tenons à exprimer nos vifs remerciements à la Présidente et aux coprésidents du Comité permanent du déminage pour le document intitulé « vers la mise en œuvre complète de l'article 5 » pour doter les Etats parties d'un mécanisme d'évaluation des demandes de prolongation de délais de destruction des mines dans les zones minées. En effet, il est impératif de définir un cadre souple et transparent afin de formaliser les demandes de prolongation. Ma délégation reviendra sur ce document lors de sa discussion. Néanmoins, elle souhaite le processus envisagé soit un cadre de réel dialogue entre l'Etat demandeur et les pays donateurs pour mettre le doigt sur les problèmes justifiant la demande de prolongation et les perspectives d'apport de la communauté internationale. Un cadre de concertation qui facilite le parachèvement des obligations découlant de l'article 5.

Nous tenons également la Présidence ainsi que le Canada pour le document préparé dans la perspective d'aider les Etats parties pour mettre en œuvre de l'article 5. Ce document sera certainement d'une grande utilité et mérite d'être discuté davantage

Je ne saurais terminer ma déclaration sans rendre hommage à tous ceux qui militent et accomplissent un travail de fourmis pour rendre notre monde exempt de mines antipersonnel en et de concrétiser l'Objectif du Plan d'action de Nairobi. Il s'agit du CICR, l'UNMAS, le GICHD et la société civile en particulier L'ICBL.

Je vous remercie.